

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification du produit

Nom du produit : **Huile LRCB réf. 273**

No d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel (CH): 145
+41 44 251 51 51

Utilisation du produit : Lubrifiant pour l'horlogerie et la micromécanique, produit uniquement destiné à des utilisateurs professionnels.

Fabricant : LRCB Sàrl
Adresse : 26, chemin des Vignes - 2503 Bienne - Suisse
Date d'édition : 31/07/2020

Etablis conformément à la directive CE
1272/2008 et 1907/2006

2. Identification des dangers

Pictogramme : Aucun
Principaux dangers : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. Composition

Nom	CAS	EINECS	H	%
Hydroxytoluène butylé	128-37-0	204-881-4	302	<1%
			315	
			319	
			410	
Triisopropylphenylphosphate	68937-41-7	273-066-3	361d	0,1-3%
			361f	
			373	
			411	

4. Premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
En cas de contact avec la peau : Rincer avec de l'eau savonneuse, en cas de malaise, consulter un spécialiste.
En cas d'inhalation : Eloigner de la zone contaminée et apporter de l'air frais. En cas de malaise, consulter un spécialiste.
En cas d'ingestion : Consulter un spécialiste.

5. Lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriée : CO₂, poudre, mousse
Dangers spécifique : Pas de risque particulier d'incendie ou d'explosion. L'exposition à des températures extrêmes peut entraîner une décomposition thermique. Voir §10.
Mesures particulières d'intervention : Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome. Eviter de respirer les produits et les substances pouvant résulter de la décomposition thermique du produit ou des autres substances se trouvant

dans la zone du feu.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Observer les mesures de précaution indiquées dans les autres sections.
Mesures après fuite ou déversement : Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. Evacuer de la zone dangereuse le personnel non protégé. Ventiliter la zone. Contenir le renversement. Récupérer le matériau répandu. Nettoyer les résidus avec de l'eau et du détergent. Récupérer les résidus contenant la solution. Mettre dans un récipient métallique. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

7. Manipulation et stockage

Précautions : Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Eviter une exposition prolongée à une température inférieure à 10°C.
Ventilation : NA
Conseils d'utilisation : Conserver le récipient bien fermé. Pour usage industriel uniquement.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux.
Protection des mains : Eviter le contact direct avec la peau.
Protection respiratoire : Eviter l'inhalation des vapeurs, brouillards et pulvérisations. Sélectionner l'un des équipements respiratoires approuvés suivants, en tenant compte de la concentration des contaminants dans l'atmosphère et en conformité avec la réglementation en vigueur.
Ingestion : Ne pas ingérer
Ventilation recommandée : Fournir une ventilation locale appropriée telle que la valeur limite d'exposition soit respectée.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique, couleur, odeur : Liquide transparent rouge
pH : NA
Point d'ébullition : >200°C
Point de fusion : -30°C
Point éclair : >65°C
Température d'auto-inflammation : NA
Pression de vapeur : NA
Viscosité : 750 cSt
Masse volumique : 0,9 g/cm³
Densité des vapeurs : NA

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter : Bases fortes, acides forts
Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone
Stabilité : Stable. Pas de polymérisation dangereuse.

11. Informations toxicologiques

Effets en cas de contact avec les yeux : Une irritation significative des yeux est probable en cas de contact.

Effets en cas de contact avec la peau : Une irritation significative de la peau est possible en cas de contact.

Effets en cas d'inhalation : En cas de décomposition thermique : Une pathologie peut survenir après une exposition unique par inhalation d'une quantité relativement importante de ce produit.

Effets en cas d'ingestion : L'ingestion est susceptible de provoquer des effets sur la santé.

12. Informations écologiques

Persistance/Dégradabilité : Ce produit a des entités chimiques résistantes à la biodégradation.

Données et informations complémentaires : Prendre les précautions nécessaires pour éviter tout rejet direct du produit dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit en l'état : Incinérer dans une installation industrielle appropriée.

Possibilités de recyclage : Le produit n'est pas recyclable.

Eliminations des déchets : Pour l'élimination, observer les dispositions des autorités compétentes (lois / ordonnances concernant les déchets) et tenir compte d'éventuelles pollutions par l'usage.

Codes de déchets recommandés : 13 02 06

14. Informations relatives au transport

ADR : Ce produit n'est pas réglementé.

IMDG : Ce produit n'est pas réglementé.

IATA : Ce produit n'est pas réglementé.

15. Informations réglementaires

15.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) : NA

15.2 Ordonnance COV : NA

15.3 Caractérisation selon la législation sur les produits chimiques : Symbole(s) : Aucun

Phrases de risque: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence: P273 Eviter le rejet dans l'environnement

P302 En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau savonneuse

P305 En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un spécialiste

P402 Conserver dans un endroit sec

P410 Protéger du rayonnement solaire

P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C

P501 Eliminer les déchets / récipients selon les réglementations en vigueur

16. Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
